

Jeudi 28 septembre 2017



N°35

LES INÉGALITÉS SOCIALES À L'ÉCOLE SONT-ELLES UNE FATALITÉ ?

Marie Duru-Bellat

Sociologue spécialiste des questions d'éducation

Professeure émérite à l'IEP (Sciences Po) de Paris

Chercheure à l'Observatoire Sociologique du Changement et à l'Institut de Recherche en Éducation (IRÉDU)

<http://paris-idf.aeeps.org>

Le document qui suit présente les **notes** prises par Paul Goeury, professeur d'EPS au collège Jacques Prévert, à Noisy-le-Sec (93).
 Nous le remercions chaleureusement d'avoir accepté de les partager.

Les inégalités sont une fatalité si on ne fait rien

I. Constats

o Les élèves

→ une vision des élèves français comme médiocres, basée sur un niveau en lecture (également en calcul) non atteint par 1/5^{ème} des 18 ans alors que l'ambition première de l'École est l'acquisition fondamentale du « savoir lire, écrire, compter » = des inégalités face au savoir ;

+ évolution : le niveau baisse (indexé sur le niveau d'orthographe) = une vision pessimiste et fataliste des inégalités construite en France par la médiatisation et la diffusion de travaux sociologiques résumés autour de la reproduction sociale par exemple – au contraire d'une vision américaine plus positiviste – et d'un accroissement de la quantité des savoirs produits et de leur diffusion/accès ;

+ caractère cumulatif des inégalités : dès le primaire, on peut déterminer la trajectoire scolaire (cela soulève le poids de l'École dans le destin social).

o L'École

→ les fortes inégalités sociales :

(a) à l'entrée du système éducatif ne sont pas comblées à leur sortie à travers l'inégalité scolaire (voire de réussite) ;

(b) = une École qui reproduit les inégalités sociales, et même qui les légitime.

Des inégalités sociales (a)	Des inégalités scolaires (b)
. L'outillage cognitif à travers l'environnement économique (taille de la chambre), la psychologie (confiance des parents dans l'enfant), les pratiques éducatives (règles de vie entre régularité et perturbation, cf. vision du développement par J. Piaget).	. La culture scolaire est une culture de l'arbitraire, basée sur une culture bourgeoise qui distingue les élèves selon la classe sociale (cf. P. Bourdieu). . Une démocratisation ségrégative illustrée par le(s) Bac.(s) : les 80 % au Bac. est une ambition égalitariste au regard de l'accès à un bien (ici le savoir), mais la diversification du diplôme (Bac. pro., par exemple) ne permet pas d'atteindre la dimension égalitariste ; la répartition sociale suit cette diversification. . De plus, la hiérarchisation des Bacs (comme le Bac. S au sommet, à la place de l'ancien Bac. L dans les années 1960) achève cette sélection avec l'accès dans le supérieur.

Enjeu : mettre en réussite tous les élèves pour les mettre à égalité ? À égalité de quoi ? Pour quoi (un enjeu économique) ?

2. D'où un questionnement autour de l'égalité des chances

Constats	Réflexion(s)
. Aujourd'hui, l'égalité des chances est une méritocratie qui permet de justifier les inégalités sociales à titre collectif et personnel (se dire qu'on mérite sa place est un besoin psychologique).	. Le mérite est un frein, un tabou, qui ne permet pas d'envisager toutes les solutions.
. Mais le mérite est une nécessité sociale : les hommes naissent égaux pour des places sociales inégales, l'utilité commune (réduite au mérite) permet alors de distribuer ces places.	. L'égalité conceptuelle est discutable – issue de la Révolution française à l'ambition universaliste. . Les choix scolaires sont impactés par le milieu social : l'orientation se fait au regard des stratégies de distinction sociale par des familles partiales. . Le diplôme (accès et importance) est un frein-clé.
. À condition de permettre à chacun d'exprimer son potentiel, par exemple dans une École qui sert d'arbitre neutre et organise la compétition scolaire, le mérite est légitime.	. L'École n'est pas neutre : valorisation de savoirs et de comportements particuliers (métier d'élève). . Les inégalités de territoire/géographiques induisent une ségrégation (positive ou négative) qui crée une culture dont les normes fixées par le groupe déterminent les exigences de travail. . Les inégalités d'enseignement sont issues d'une organisation du système éducatif avec les enseignants débutants envoyés en zones difficiles. Or, si l'expérience est le seul facteur discriminant sur l'efficacité des apprentissages, c'est bien l'« effet maître » qui est limité pour certaines populations scolaires. . Les inégalités familiales ne permettent pas la création de communautés éducatives identiques au regard de l'implication des parents.

Les inégalités ne sont pas une fatalité : elles sont construites

I. Constats

- **Au regard des enquêtes internationales qui comparent les pays participants : une évolution des théories de la reproduction**

→ certains pays confirment la relation *bourdieusienne* entre inégalités sociales et scolaires, qu'elles soient importantes (États-Unis, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni) ou faibles (pays scandinaves) ;

→ certains pays infirment cette relation, comme le Japon et l'Europe du Sud qui présentent de faibles inégalités scolaires pour de fortes inégalités sociales ;
 = les inégalités ne sont pas une fatalité.

○ **Une remise en cause française difficile**

→ une remise en cause de la vision utilitariste anglo-saxonne (Miller) de PISA à travers les *skills for life* qui s'oppose à la vision académique ;

→ une faible remise en cause des missions de l'École : éduquer ou former ?;

→ au contraire de l'Allemagne qui a pris en compte l'évaluation PISA en 2000 : vers un collège unique, des évaluations nationales et l'allongement de la journée de classe (plus de réussite, moins d'inégalités?) ;

→ au contraire de la Suède qui a libéralisé son système éducatif avec choix de l'École (chèque scolaire) et induit une forte ségrégation scolaire et une augmentation des inégalités ;

= des injonctions, conseils extérieurs, objectifs européens (ex : 50 % L3) qui favorisent un accès et la réussite de tous ?

2. Des solutions ? Des propositions ? Des pistes d'actions ?

○ **Au regard des politiques éducatives**

(a) Des principes à manier avec précaution

→ conserver une cohérence et non un bricolage de mesures décontextualisées (la France imite partiellement ses voisins, ce qui limite son efficacité : cursus commun mais des classes de niveau de fait, une carte scolaire mais des choix permettant la fuite) ;

→ l'appui sur les sciences (dont les neurosciences) peut n'avoir qu'une fonction justificative.

b) Des mesures favorables à la réussite	Remarques
<p>. Un tronc commun assez long, jusqu'à 16 ans (sans rupture en 6^{ème}).</p>	<p>. Une mixité à gérer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sociale : entre élèves (ex. : un élève issu d'un milieu défavorisé dans un établissement huppé), entre parents (ex. : garantir l'égalité d'enseignement > argument citoyen ; en France, pas de différence d'efficacité entre le public et le privé), - filles/garçons, - niveau : les moins forts régressent quand ils sont ensemble ; les moins forts progressent deux fois plus que ce que les plus forts « perdent » → enjeu de la réussite de tous > réussite de chacun.
<p>. Peu de ségrégation sociale, avec une prise en compte réelle de l'origine sociale (compensation financière) et une carte scolaire si nécessaire.</p>	<p>. L'égalité conceptuelle est discutable – issue de la Révolution française à l'ambition universaliste.</p>

. Pas de redoublement, mais du soutien scolaire à la place (l'impact psychologique est supérieur aux résultats académiques escomptés).

(c) Finalités scolaires : un dilemme à trancher ?

→ Éduquer ou former/sélectionner ?

Est-ce que la compétition scolaire est favorable aux apprentissages ? Au bien être ? À la construction de la personne ? ;

→ le diplôme nécessiterait un débat :

. au regard des inégalités créée autour de son accès (cf. égalité des chances),

. au regard de son importance dans l'accès à l'emploi (et donc sur le destin social) : rejouer les matchs perdus (F. Dubet) + dégradation du lien entre diplôme et qualification de l'emploi (100% de L3 devenaient cadres dans les années 1960, 25% aujourd'hui) ;

→ des pistes : formation continue, systèmes mixtes entre travail et études, RBI, Éducation populaire.

○ **Au regard de la pédagogie**

→ une leçon-type (normativité) au détriment d'une part de la liberté pédagogique ? (liens sciences et pratiques pédagogiques)

Références bibliographiques pour aller plus loin :

Duru-Bellat, M. & Merle, P. (1997). « La démocratisation impossible ? Usages sociaux de l'école et inégalités sociales des cursus scolaires », *Savoir, Éducation-Formation*, n°3-4, 309-331.

Duru-Bellat, M. (2009). *Le mérite contre la justice*, Paris, Les Presses de Sciences Po.